



# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mai : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération Syndicale Unitaire

**Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.**

**Mardi 6 décembre 2011**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)

**Grève du jeudi 15 décembre**

La déclaration d'intention est à envoyer par courrier ou par FAX à son IEN (

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article34>) qui doit la recevoir avant le lundi 12 décembre

2011 minuit. La déclaration d'intention : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2094>

## **SOMMAIRE**

**1) Journée d'action du mardi 13 décembre 2011.**

**2) Vendredi 23 mars 2012 à Colmar : stage syndical sur la lecture-écriture avec André OUZOULIAS**

**3) Evaluations Sciences CE2 : consignes du SNUipp-FSU.**

**4) Document pratique : Animation pédagogique : se faire rembourser les frais de déplacements.**

**5) Pass education.**

**6) Direction d'école dans le Haut-Rhin : les réponses de l'Inspectrice d'Académie.**

**7) Le DIF au B.O.**

**1) Journée d'action du mardi 13 décembre 2011.**

Débats, délégations et manifestations du 1er au 15 décembre.

**Et un grand temps fort le mardi 13 décembre :**

**Rassemblement à Mulhouse, Place de la Bourse à 17h.**

CFDT, CGT, FSU et Unsa dénoncent les plans d'austérité injustes, dangereux pour l'activité et l'emploi, inefficaces pour réduire la dette.

La France et l'Europe sont confrontées à une crise économique et sociale profonde.

Des millions de travailleurs, en France et en Europe, voient leur emploi détruit ou menacé et le niveau de leur protection sociale mis en cause.

Dans ce contexte, après un premier plan de rigueur annoncé en août, le gouvernement vient de décider d'une nouvelle série de mesures d'austérité, en l'absence totale de discussion avec les organisations syndicales.

Le texte d'appel : [http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/journee\\_du\\_13\\_decembre\\_2011.pdf](http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/journee_du_13_decembre_2011.pdf)

**2) Vendredi 23 mars 2012 à Colmar : stage syndical sur la lecture-écriture avec André OUZOULIAS.**

Le SNUipp-FSU du Haut Rhin vous invite à un stage syndical :

**" Ma clé pour lire et écrire ou comment ouvrir les portes de la lecture"**

le vendredi 23 mars 2012 de 9 à 16h

à l'IUT (site du Grillenbreit) à Colmar

avec la participation d'André OUZOULIAS.

Modalités pratiques sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2241>

### **3) Evaluations Sciences CE2 : consignes du SNUipp-FSU.**

**Vous avez reçu dans votre école les évaluations CE2 en Sciences. Cette évaluation uniquement départementale laisse de nombreux collègues perplexes.**

**Le SNUipp dénonce la procédure pour plusieurs raisons :**

- la surenchère en matière d'évaluations dans ce département dont on a du mal à comprendre le sens : pilotage du système ou aide à l'équipe pour le suivi des élèves ?
- l'empilement des tâches supplémentaires, (correction, saisie et transmission des résultats) demandées aux collègues adjoints et directeurs sans compensation d'aucune sorte ainsi que l'inflation des demandes institutionnelles dans le cadre du temps de concertation (PPRE, analyse des résultats des évaluations,...)
- les objectifs d'une transmission systématique des résultats des écoles du département à la hiérarchie.

**C'est pourquoi le SNUipp propose aux collègues des écoles les consignes suivantes :**

**aucune transmission des données à la hiérarchie dans tous les cas**

Vous pouvez tenir la section informée des décisions que vous prenez et des difficultés rencontrées.

### **4) Document pratique : Animation pédagogique : se faire rembourser les frais de déplacements.**

L'imprimé sur notre site :

[http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Animation\\_Pedagogique\\_ETAT\\_DES\\_FRAIS\\_DE\\_DEPLACEMENTS.pdf](http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Animation_Pedagogique_ETAT_DES_FRAIS_DE_DEPLACEMENTS.pdf)

### **5) Pass éducation.**

**Le SNUipp-FSU demande la prolongation des Pass éducation**

Les « Pass éducation » arrivent à expiration fin 2011 et aucune information n'est disponible concernant leur renouvellement. Le SNUipp demande la prolongation de leur validité.

Le SNUipp-FSU vient de s'adresser à Luc Chatel pour demander qu'avant l'expiration de la période de validité des Pass éducation, de nouvelles cartes soient envoyées aux enseignants.

Le SNUipp insiste auprès du ministre sur le caractère d'outil professionnel de ce Pass donnant un accès gratuit aux musées et monuments nationaux, permettant "de mettre en place des séances et des projets avec les élèves".

Par ailleurs, le SNUipp-FSU attire l'attention du ministre sur la nécessité de pouvoir en faire bénéficier tous les enseignants du premier degré : conseillers pédagogiques, enseignants référents des MDPH, enseignants en arrêt maladie, etc

**Lettre du SNUipp au Ministre :**

[http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/02\\_12\\_11\\_courrier\\_men\\_luc\\_chatel\\_pass\\_education.pdf](http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/02_12_11_courrier_men_luc_chatel_pass_education.pdf)

### **6) Direction d'école dans le Haut-Rhin : les réponses de l'Inspectrice d'Académie.**

Suite à l'entrevue du SNUipp-FSU, accompagné d'une délégation de directeur(trices) d'écoles, avec l'Inspectrice d'Académie, quelques pistes avaient été avancées au niveau départemental pour améliorer les conditions de travail. Voici les réponses de M. Ehret (IA Adjoint) au cour de la CAPD du 28 novembre :

**- sur le fait de décharger complètement les directeurs(trices) d'écoles de l'aide personnalisée :**

L'IA s'en tiendra aux textes officiels avec des niveaux de décharge partiels selon la taille de l'école. Elle refuse de décharger complètement tous les directeurs d'école.

**- sur le fait de mettre à disposition des directeurs(trices) non-déchargés les remplaçants sans mission provisoire :**

L'IA est d'accord avec ça et des consignes ont été données aux IEN. Les directeurs(trices) dans ce cas ne doivent pas hésiter à se manifester auprès de leur IEN.

**- sur la formation continue des directeurs d'école :** des stages de formation continue seront inscrits au prochain PAF

**- sur l'afflux de circulaires et de notes :** réorganisation des mails à partir de janvier en provenance de l'inspection académique : document périodique avec des **liens directs sans code**.

**- les réunions de directeur sur le temps institutionnel (animation pédagogique ou autre...) :** des consignes ont été données aux IEN afin que toutes les réunions se fassent sur du temps institutionnel

## **7) Le DIF au B.O.**

Le B.O. du 1er décembre publie une circulaire sur l'application du "droit individuel à la formation" (DIF) des enseignants. "Chaque agent travaillant à temps complet bénéficie d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par année de service", précise le texte. "Le droit individuel à la formation doit prioritairement être utilisé pour des formations hors plan de formation, permettant à l'agent d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective notamment d'une mobilité professionnelle par une préparation et un accompagnement adéquats et personnalisés". Cette formation devra avoir lieu sur des plages libres moyennant une indemnisation. "Vous veillerez à accorder des formations qui se déroulent de préférence pendant les vacances scolaires... L'article 13 du décret de 2007 prévoit le versement d'une allocation de formation dès lors que la formation dispensée dans le cadre du Dif s'effectue pendant les vacances scolaires. Les modalités de calcul de cette indemnité correspondent à 50 % du traitement horaire d'un agent en prenant comme élément de référence la durée légale annuelle du travail telle qu'elle est fixée pour la fonction publique, c'est-à-dire 1 607 heures".

Ces formations peuvent être offertes "par des établissements publics (établissements d'enseignement supérieur, Cned, Cnam, réseau de formation continue des adultes de l'éducation nationale, etc.) voire des organismes privés."

La circulaire : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58401](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58401)

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**